

Vivre auprès des non-musulmans en occident

La bonté envers les gens et comment saluer les non-musulmans.

Le prophète - Que les éloges et le salut d'Allah soient sur lui - et ses compagnons après lui ont fait preuve de bonté et de générosité envers les non-musulmans parmi les juifs, les chrétiens et les païens afin d'adoucir leur cœur à l'islam. Ceci n'était pas dans le but d'accepter leur polythéisme, leur mécréance, leur péché et leur opposition à l'islam. Plutôt, le but était de les inviter à l'islam, à sa beauté et sa justice. Ceci fait partie des manières d'appeler les gens à la beauté de l'islam. Combien de non-musulman ont embrassé l'islam simplement à cause du bon caractère et du bon comportement qu'ils ont observés chez un musulman. Par conséquent, on ne doit pas sous-estimer l'effet du bon comportement.

Abdullah ibn 'Amr a mentionné qu'il avait égorgé une chèvre et a ensuite demandé à son serviteur : « En as-tu envoyé à notre voisin juif ? En effet, j'ai entendu le Prophète - Que les éloges et le salut d'Allah soient sur lui - dire: « **Djibril n'a cessé de faire des recommandations en faveur du voisin à tel point que j'ai pensé qu'il allait avoir une part dans l'héritage** »¹

Abu Moussa écrivit une lettre à un non-musulman et le salua par le « Salaam ». Alors il fut dit à Abou Moussa : « Tu le salues alors qu'il n'est pas musulman » Il répondit, « il m'a écrit, et m'a salué, alors je le salue en retour. »²

Cheikh Al-Albani - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit qu'il est permis d'initier le salut (à un non-musulman) avec autre chose que le Salam comme par exemple dire : « comment allez-vous, ce matin ? » ou, « Comment allez-vous, ce soir ? » ou tout simplement « comment allez-vous ? ».

'Alqamah - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Abdullah Ibn Massoud saluait les non-musulmans par un signe de la main »³. Si un non-musulman dit à un musulman « *As-salamou 'alaikoum* (la paix soit sur vous) », alors ce dernier (le musulman) réponds par la même salutation c'est-à-dire « *wa 'alaikoum Salam* (et que la paix soit sur vous) » ; Et cet avis dans les salutations est appuyé par le dire de Ibn 'Abbas : « Réponds aux salutations de Salam (paix) en provenance de juifs, chrétiens, ou de majouss. Ceci parce qu'Allah a dit dans une traduction rapprochée : « **Si on vous fait une salutation, saluez d'une façon meilleure ; ou bien rendez-la (simplement).** » (nissa v.86) Ce qui a été rapporté par Saïd Ibn Jubayr, à propos de Ibn Abbas qui a dit : « **Si Pharaon lui-même me disait que Dieu te bénisse alors je lui répondrais toi aussi !** »⁴ ; Ceci vient appuyer les propos précédents.

¹ Recueilli par Al-Boukhari (6014) et Mouslim (2624) - Al-Albani, Al-Irwa, n°891..

² Al-Boukhari, al adhab al mufrad, No: 1101, Authentique.

³ Voir Silsilatul hadith as-sahihah 2/318 version abrégé

De plus, Allah a dit dans une traduction rapprochée: « **Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables.** » (60 :8). Donc ce verset est très clair dans ce qu'il commande de bon traitement à l'égard des non croyants parmi les personnes vivants dans le même pays. Donc, ceux qui sont en paix avec les croyants, qui ne leurs nuisent pas, et qui les traitent justement sont en droit de recevoir une réponse à leurs salutations lorsque ces derniers disent « *As-salam Alaikoum* » d'une façon claire.

Cheikh Abdul Aziz Bin Baz a déclaré la chose suivante au sujet de la relation avec les voisins non-musulmans : « On se doit d'être bons envers son voisin, ne pas lui nuire, lui donner l'aumône si celui-ci est dans le besoin, lui offrir des cadeaux et lui prodiguer des conseils bénéfiques parce que tout ceci l'attirera vers l'islam et sera une cause de son entrée dans l'islam. Et cela est dû au fait que le voisin a un droit en islam. Le prophète - Que les éloges et le salut d'Allah soient sur lui - a dit: « **Djibril n'a cessé de faire des recommandations en faveur du voisin à tel point que j'ai pensé qu'il allait avoir une part dans l'héritage** »⁵. Cette narration est unanimement authentique. Donc si le voisin n'est pas croyant, il a tout de même les droits d'un voisin. Et s'il est non croyant avec un lien de parenté et voisin alors il a deux droits ; celui d'un membre de la famille et celui d'un voisin. Et il est légiféré de donner la charité à un voisin qui n'est pas musulman, ou même s'il n'est pas un voisin. Dans le même registre il est possible de donner l'aumône à un non musulman même s'il n'est pas voisin. La belle sœur du prophète Mohammed - Que les éloges et le salut d'Allah soient sur lui - Asma bint Abi Bakr a reçu la visite de sa mère à Médine pendant le traité de Hudaibiyah. C'était une païenne dévouée et elle avait besoin d'aide. Asma demanda donc la permission au prophète Mohammed - Que les éloges et le salut d'Allah soient sur lui - afin de savoir si elle pouvait garder des liens avec sa mère, alors il a répondu : « Oui, garde des liens avec ta mère. » En ce qui concerne la zakat, elle peut être donnée à un non croyant afin d'attirer leurs cœurs à l'islam. Il est interdit de participer et de leur adresser des vœux lors de leurs fêtes et de leurs célébrations.⁶

En juillet 2000, Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Uthaimin - qu'Allah lui fasse miséricorde - a tenu les propos suivants, promulguant ainsi un conseil admirable en direction des musulmans vivant dans le Royaume-Uni : « Je vous invite à avoir du respect pour ces gens parmi vous qui ont le droit d'être respectés et avec lesquels il y a la présence d'un accord. Le pays dans lequel vous vivez est tel qu'il y a un accord entre vous et eux (c'est-à-dire que vous êtes en paix avec eux et pas en guerre). Et si ce n'était pas le cas alors ils vous tueraient où

⁴ Recueilli par Al-Boukhari dans Al-Adab al mufrad, No. 107. Ibn Jarir At-Tabari dans At-Tafsir, 10039, Authentique.

⁵ Recueilli par Al-Boukhari (6014) et Mouslim (2624).

vous expulseraient. Préservez cet accord, et ne faites pas preuve de tricherie à son égard parce que la tricherie est un signe d'hypocrisie. Et ceci ne fait pas partie de la voie des croyants. Et sachez qu'il a été rapporté de façon authentique que le prophète Mohammed - Que les éloges et le salut d'Allah soient sur lui - a dit : « **Quiconque tue une personne sous un accord de protection ne sentira pas l'odeur du paradis.** » Ne soyez pas trompés par l'idiot qui dit : « *Ces gens ne sont pas musulmans, Il nous est donc permis de nous approprier leurs richesses.* »

Par Allah ! C'est un mensonge. Un mensonge au sujet de la religion d'Allah, et un mensonge dans les sociétés musulmanes. Alors ne disons pas qu'il est permis de tromper ceux avec qui nous sommes liés par un accord.

Ô mes frères ! Ô jeunes gens ! Ô musulmans ! Soyez honnêtes dans vos achats, vos ventes, vos locations, et vos baux, et dans toutes vos transactions mutuelles. L'honnêteté est une caractéristique des croyants Allah a commandé dans une traduction rapprochée: « **Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques (en paroles et en actions).** » (s9 v119)

Le prophète - Que les éloges et le salut d'Allah soient sur lui - encourageait l'honnêteté et a dit « **Soyez véridiques, parce qu'être véridique conduit à la piété, et la piété au paradis, une personne ne cesse d'être véridique et s'efforce à être véridique jusqu'à ce qu'elle soit écrite auprès d'Allah comme une personne véridique.** »

Et il a mis en garde contre le mensonge, et a dit, « **Prenez garde au mensonge, parce que le mensonge conduit à l'immoralité et l'immoralité mène au Feu. Et une personne continue à mentir, et s'efforce à mentir jusqu'à ce qu'elle soit écrite auprès d'Allah comme un grand menteur.** »

Ô mes frères musulmans ! Ô jeunes gens ! Soyez véridiques dans vos dires avec vos frères et avec les non-musulmans, avec qui vous vivez afin d'appeler à l'islam par vos actions. Combien de gens sont entrés dans l'islam grâce au comportement, à l'attitude des musulmans, à leur honnêteté et leur intégrité dans leurs transactions. »⁷

Cette étiquette raffinée, cette justice faisait partie de la conduite du Prophète - Que les éloges et le salut d'Allah soient sur lui - à l'égard des non-croyants. Il les appelait avec la sagesse et la gentillesse qu'on lui reconnaissait et dont en témoignaient les non croyants. Quand Héraclès, l'empereur chrétien des romains, a demandé à Abou Sufyan, un opposant virulent aux musulmans à cette époque, « Que vous ordonne Mohammed ? »

⁶Se référer au Majmou' fatawa ibn Baz, Vol 6 et http : www.binbaz.org.sa/mat/290 (version abrégé).

⁷Téléconférence avec Salafi Publications à Birmingham le 28 juillet 2000